

Charte de bonne conduite

Consignes de sécurité et de respect de l'environnement

A. Sécurité

Il est obligatoire :

- De nous prévenir préalablement en cas de problèmes de santé ou si vous êtes sujet au mal des transports,
- de savoir nager 25 mètres et s'immerger,
- de signaler toute détérioration.

Il est interdit :

- d'être en état d'ébriété ou sous l'emprise de stupéfiants,
- de jeter des mégots ou allumettes utilisées dans la nature,
- de se pousser les uns les autres sur la paddle.

B. Respect de l'environnement

Vous êtes accueillis sur un site magnifique, classé au patrimoine mondial de l'Unesco et en zone Natura 2000 : la Loire et ses îles.

De nombreuses espèces animales et végétales y sont protégées. Par votre participation à cette balade nature organisée par la SAS Made in Loire, vous vous engagez à faire acte de citoyenneté en respectant cet environnement fragile. La Loire est un domaine ouvert à tous : promeneurs, sportifs, pêcheurs, amoureux de la nature ...

En signant cette charte, vous vous engagez solennellement à :

- regrouper vos déchets de toute sorte dans les endroits prévus (les transporter dans un sac s'il le faut en attendant une poubelle)
- à ne pas détruire les plantes, plantations que vous pourrez trouver
- à respecter la tranquillité des lieux, des personnes, et des animaux en ne criant pas et en ayant un comportement éco-responsable,
- à respecter le matériel qui vous est fourni (paddle, bidon étanche, gilet etc ...)

Je soussigné Mr, Mme, Mlle reconnais avoir pris connaissance des règles et consignes de sécurité concernant les séjours organisés par la SAS Made in Loire.

Je renonce à tous recours, ainsi que mes assureurs, contre la SAS Made in Loire en cas de non - respect de ces consignes.

Je déclare être en bonne santé.

En cas de forts vents pendant mon séjour (+ 90km/h), pour des raisons de sécurité, j'accepte de différer ma balade en Loire en accord avec les disponibilités du propriétaire.

Votre n° de portable :

Fait àle/..../20...

Signature :